

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS (DIC)

Le présent Document d'Informations Clés contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

ACTIVE SÉLECTION AVENIR

Nom du produit : **ACTIVE SÉLECTION AVENIR**
 Nom de l'initiateur du PRIIPs : **AFI ESCA et AFI ESCA PATRIMOINE**
 Site web de l'initiateur du PRIIPs : **www.afi-esca.com**
 N° de téléphone : Appelez le **03.88.52.46.46** pour de plus amples informations
 Autorité compétente de l'initiateur du PRIIPs pour le document d'informations clés : **ACPR**
 Date de révision du document d'informations clés : **03/2025**
 Avertissement : **Risque de perte en capital. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.**

En quoi consiste ce produit ?

Type	Plan épargne avenir climat ouvert sous forme de contrat de capitalisation nominatif de type multisupports, exprimé en euros et/ou en unités de compte qui contribuent au financement de la transition écologique. Un Souscripteur ne peut détenir qu'un seul plan.
Durée	La durée du contrat recommandée dépend notamment de la situation patrimoniale du Souscripteur, de son attitude vis-à-vis du risque, du régime fiscal en vigueur et des caractéristiques du contrat choisi. Le Souscripteur est invité à demander conseil auprès de son Assureur. Le terme du contrat est fixé au 31 décembre de l'année au cours de laquelle le Souscripteur atteint l'âge de trente ans.
Objectifs	Constitution et valorisation d'un capital, dans la limite d'un plafond de versement fixé à 22 950 euros, au moyen de versements libres et/ou programmés investis sur le Fonds en euros et/ou sur des unités de compte qui contribuent au financement de la transition écologique.
Investisseurs de détail visés	Personnes physiques de moins de 21 ans à la date de souscription du contrat et résidentes fiscales françaises. Ce contrat propose un support Fonds en euros et des supports d'investissement dont l'objectif est le financement de la transition écologique. Le choix entre ces supports s'effectue en fonction des besoins, des objectifs et du profil d'investisseur.
Supports d'investissement : avantages et risques	Les investissements réalisés sur le Fonds en euros bénéficient d'une garantie en capital au moins égale aux sommes versées, nettes des frais sur versements et de gestion du contrat. L'épargne investie sur le Fonds en euros est revalorisée annuellement selon le taux de participation aux bénéfices fixé chaque année par AFI ESCA. Celui-ci dépend des résultats techniques et financiers générés par la compagnie. Pour les investissements réalisés en UC, l'Assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. La valeur des unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque	L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 8 ans (période de détention recommandée). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. Cet indicateur permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés, ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit de la classe 1 à la classe 5.  L'indicateur de risque de ce produit varie de la classe 1 à la classe 5 selon les supports d'investissement choisis en fonction de son profil d'investisseur. Afin de connaître le risque de son investissement il convient de se référer au DIC Fonds en euros et/ou aux DIC des unités de compte sur lesquels portent l'investissement effectif. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit peuvent se situer entre un niveau très faible et un niveau élevé.
Scénarios de performance	Les performances dépendent des supports d'investissements choisis : Fonds en euros et/ou unités de compte. Afin de connaître les scénarios de performance de son investissement, il convient de se référer au DIC Fonds en euros et/ou aux DIC des unités de compte sur lesquels porte l'investissement effectif. Les DIC sont mis à disposition par l'intermédiaire commercial en version papier ou dématérialisée à la souscription et/ou peuvent être consultés sur les sites des sociétés de gestion, sur www.amf-france.org ou www.afi-esca.com.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS (DIC)

ACTIVE SÉLECTION AVENIR

Que se passe-t-il si AFI ESCA n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

En vertu des articles L423-1 et suivants du Code des assurances, AFI ESCA adhère au Fonds de Garantie des Assurances de Personnes. Le Fonds de Garantie est actionné par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution lorsque la société d'assurances n'est plus en mesure de faire face à ses engagements envers les assurés, et lorsque l'Autorité de Contrôle a épuisé les moyens dont elle dispose. À ce stade, il peut y avoir transfert des contrats à une autre société d'assurance. Si tel est le cas, mais que certains droits des assurés ne sont pas couverts par la nouvelle entreprise, ces droits sont garantis par un versement du Fonds de Garantie à la nouvelle société. Si le transfert n'est pas effectué, les assurés sont indemnisés par le Fonds de Garantie. Cette indemnisation vient en complément des sommes provenant de la cession des actifs par le liquidateur de la compagnie d'assurance. Le liquidateur demande le versement de cette indemnisation au Fonds de Garantie. Le montant de cette demande est calculé par le liquidateur sur la base des engagements arrêtés à la date de cessation des effets du contrat. Ce montant d'indemnisation garanti est limité à 70 000 €.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet, vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé un investissement de 10 000 €.

Investissement de 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 8 années
Coûts totaux	de 169 à 640 €	de 966 à 1 568 €
Incidence sur le rendement annuel (*)	de 1,69 % à 6,40 %	de 1,26 % à 2,11 %

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Pour connaître les coûts totaux de votre investissement (contrat et support) il convient de se référer également aux DIC du Fonds en euros et/ou des unités de compte.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Incidence des coûts annuels si vous sortez après la période de détention recommandée
Coûts d'entrée	Maximum 5,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	0,63 %
Coûts de sortie	Maximum 0,00 % du montant désinvesti en cas d'arbitrage d'un support vers un autre.	0,00 %
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	Frais de gestion de 1,20 % prélevés chaque année sur le support Fonds en euros.	1,20 %
	Frais de gestion de 1,20 % prélevés chaque année sur les autres supports.	1,20 %
	Frais de gestion additionnels sur les autres supports de maximum 0,40 % prélevés chaque année au titre de l'option gestion pilotée à horizon.	0,26 %
Coûts de transaction	Aucun coût de transaction n'existe sur ce produit.	0,00 %
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0,00 %

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS (DIC)

ACTIVE SÉLECTION AVENIR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La durée du contrat recommandée dépend notamment de la situation patrimoniale du Souscripteur, de son attitude vis-à-vis du risque, du régime fiscal en vigueur et des caractéristiques du contrat choisi. Le Souscripteur est invité à demander conseil auprès de son interlocuteur commercial.

Le Souscripteur, dès lors qu'il est majeur, a la possibilité de racheter le contrat.

S'il est mineur, des conditions exceptionnelles sont requises (invalidité du Souscripteur ou de décès de l'un de ses parents).

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Toute réclamation concernant l'exécution du contrat doit être adressée par écrit à : AFI ESCA - Traitement des réclamations - CS 30441 - 67008 Strasbourg Cedex. La charte AFI ESCA sur le traitement des réclamations, ainsi que celle de la Médiation de l'Assurance, sont disponibles sur le site Internet de l'Assureur : www.afi-esca.com. En cas de désaccord sur la réponse apportée, et si toutes les voies de recours internes ont été épuisées ou deux mois après l'envoi de la première réclamation, l'avis du Médiateur de l'Assurance (personne indépendante de l'Assureur) peut être sollicité. Les conditions d'accès à ce médiateur sont disponibles sur simple demande auprès de l'Assureur à l'adresse mentionnée précédemment. Toute réclamation effectuée est sans préjudice du droit d'intenter une action en justice.

Autres informations pertinentes

Les informations relatives aux unités de compte (valeur liquidatives, performances, etc.) sont disponibles sur le site Internet de l'Assureur : www.afi-esca.com. Si ce contrat vous a été proposé par un intermédiaire en assurance, nous vous invitons à contacter ce dernier en priorité pour tout renseignement relatif aux conditions de commercialisation.

